



L'Atelier des droits sociaux Asbl

Rue de la Porte Rouge 4 – 1000 Bruxelles

02.512.02.90

<http://atelierdroitssociaux.be>

Fiche d'accompagnement

Cette fiche précise le contenu de la brochure :

Ouvrir un droit à l'assurance chômage :

des conditions d'accès adaptées au monde du travail d'aujourd'hui ?

Elle présente son objet principal et énumère les thèmes abordés.

Elle peut être l'objet d'une animation-débat sur les enjeux socio-économiques et politiques dans lesquels s'inscrit cette publication.

Cette fiche est librement téléchargeable sur le site de l'Atelier des droits sociaux.

Ouvrir un droit à l'assurance chômage : des conditions d'accès adaptées au monde du travail d'aujourd'hui ?



Auteur : **Anne-Catherine Lacroix** (Service Emploi sécurité sociale)

Éditeur : **L'Atelier des droits sociaux Asbl**

Édition : **Mars 2019**

Référence : **C48**

Thématiques :

Droit de la sécurité sociale, assurance chômage

Thème principal :

L'assurance chômage permet d'être protégé quand le « risque » (la perte d'un emploi) survient. Mais pour être protégé face à ce risque, il faut remplir des conditions : conditions d'âge, de travail, de séjour, etc. Les règles sont ainsi faites.

Mais ces règles ne s'adaptent pas à toutes les situations. Et la réglementation du chômage nous apparaît régulièrement comme étant inadaptée à la situation des travailleurs d'aujourd'hui. Ils

sont nombreux à évoluer dans des régimes de travail qui ne leur permettent pas d'ouvrir le droit à une assurance chômage alors qu'ils font déjà partie des travailleurs que l'on nomme parfois pudiquement « travailleurs précaires » : travailleurs à temps partiel, intérimaires, occupés dans des contrats courts, etc.

Aujourd'hui, le monde du travail est de plus en plus dominé par des exigences d'hyper-flexibilité et d'hyper-adaptabilité, mettant en concurrence les travailleurs entre eux et générant une forte insécurité. Cette évolution met à mal notre sécurité sociale et érode les principes de solidarité qui sont au cœur du droit à l'assurance chômage. Nous savons que les travailleurs n'ont souvent pas d'autre choix que de se soumettre à des exigences qui les mettent en difficulté. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut faire évoluer la réglementation du chômage pour qu'elle puisse mieux protéger les travailleurs dits « précaires ».

Afin de permettre aux citoyens de comprendre leurs droits et d'y recourir en cas de perte d'un emploi, nous proposons un moment pour faire le point sur les conditions d'admission aux allocations de chômage. Un moment aussi pour poser la question suivante : finalement, nos conditions d'accès au chômage sont-elles réellement adaptées au monde du travail d'aujourd'hui ?

Objectifs :

Permettre au public de comprendre quelles sont les différentes règles qui régissent l'admission à l'assurance chômage et, plus largement, s'interroger sur le fait de pouvoir, oui ou non, compter sur une réglementation du chômage adaptée au monde du travail d'aujourd'hui.

Pistes d'animation :

Utilisée dans le cadre d'une animation, la brochure permet de développer les thèmes suivants :

- les conditions d'admission à l'assurance chômage ;
- la manière de calculer les jours de travail salarié ;
- les types de jours pris en compte comme jours de travail salarié pour un droit au chômage ;
- les périodes durant lesquelles un travail salarié doit être prouvé pour ouvrir un droit au chômage ;
- l'influence du régime de travail sur le régime d'indemnisation au chômage

La brochure permet également de réfléchir à la place accordée aux travailleurs qui évoluent dans un monde du travail de plus en plus flexible et changeant, les éloignant parfois grandement d'un droit à l'assurance chômage.

Propositions de thèmes à débattre :

- *Les conditions d'accès à l'assurance chômage doivent-elles être adaptées aux réalités du monde du travail d'aujourd'hui ?*
- *La sécurité sociale doit-elle lutter pour des conditions de travail dignes ? Autrement dit, le droit de la sécurité sociale doit-il s'inviter dans la lutte vers un droit du travail plus respectueux de ses travailleurs ?*
- *Quelle place aujourd'hui pour les travailleurs dits « pauvres » au sein de l'assurance chômage : travailleurs à temps partiel, intérimaires, stagiaires, travailleurs occupés dans des contrats de courte durée ou à la prestation, etc. ?*

- *Nos conditions d'accès au système de l'assurance chômage ne sont-elles pas trop restrictives et difficiles à remplir, surtout quand on est un jeune travailleur ? Et donc, quel droit au chômage pour nos jeunes ?*
 - *Notre assurance chômage n'est-elle pas devenue incompréhensible pour beaucoup de nos concitoyens ? Au vu de sa complexification croissante, on est en droit de se demander si l'adage « nul n'est censé ignorer la loi » peut véritablement s'appliquer à l'assurance chômage*
 - *Au sein de l'assurance chômage, les travailleurs à temps partiel bénéficient-ils de droits similaires aux travailleurs à temps plein ? Si pas, comment justifier ces inégalités alors que les travailleurs à temps partiel sont bien rarement volontaires ...*
 - *Peut-on vraiment considérer que le revenu minimum mensuel moyen (1625,72€ brut) est un montant de revenu du travail digne alors qu'il donne lieu à une allocation de chômage qui flirte avec le seuil de pauvreté (quand elle ne se situe pas en-dessous) ?*
-